

## **CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2011.**

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des précédentes séances de Conseil Municipal : 03 décembre 2010, 14 février 2011.

1°) À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2010, dont les résultats se résument ainsi qu'il suit :

➤ <u>Section de fonctionnement</u> :	
Dépenses	1 505 420,55 €
Recettes	2 051 802,08 €
Excédent	546 381,53 €
➤ <u>Section d'investissement</u> :	
Dépenses	715 604,67 €
Recettes	897 154,16 €
Excédent	181 549,49 €

2°) À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter en réserve au compte 1068, l'excédent de fonctionnement d'un montant de 546 381,53 €.

3°) Sur proposition de Monsieur MAURICE, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le taux des 3 taxes locales, tel que résumé ainsi qu'il suit :

INTITULE DES TAXES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX VOTES	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	<b>5 116 000</b>	<b>10,00 %</b>	<b>511 600,00</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>2 873 000</b>	<b>16,69 %</b>	<b>479 503,70</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>31 500</b>	<b>47,62 %</b>	<b>15 000,30</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 006 104,00</b>

4°) Par 20 voix « pour », le Conseil Municipal autorise l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2011, suivant la liste établie par la Commission communale des Finances.

5°) À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit :

➤ <u>Section de fonctionnement</u> :	
Dépenses	1 968 655,00 €
Recettes	1 968 655,00 €
➤ <u>Section d'investissement</u> :	
Dépenses	1 948 929,00 €
Recettes	1 948 929,00 €

6°) Suite au vote du Budget Primitif 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur MAURICE à solliciter auprès du Conseil Général des subventions pour des dépenses d'investissement.

7°) Suite au vote du Budget Primitif 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur MAURICE à solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour des dépenses d'investissement.

8°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur MAURICE à :

- Solliciter Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime en vue d'autoriser l'installation d'un système de vidéosurveillance « Place Saint Valéry » et « Centre Socioculturel du Mougnan » à Fontaine-la-Mallet ;
- Solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, au titre du F. I. P. D., pour cette dépense d'investissement.

**9°)** À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur MAURICE à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques pour les travaux de rénovation de l'ancien presbytère.

**10°)** À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur MAURICE à solliciter l'attribution d'une aide financière au titre de la « réserve parlementaire » auprès de Monsieur le Député Daniel FIDELIN pour les travaux de rénovation de l'ancien presbytère.

**11°)** À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur MAURICE à signer conjointement avec Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime la convention financière relative à l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès - travaux de réfection de voirie - section comprise entre le carrefour « rue de la Fontaine-aux-Cailloux » / « rue de Fréville » et le giratoire « Nord ».

**12°)** À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur MAURICE à signer conjointement avec Monsieur le Président de la CODAH, la convention financière relative à l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès - aménagement de points d'arrêts de bus et mise en place de fourreaux pour passage des fibres optiques du très haut débit - section comprise entre le carrefour « rue de la Fontaine-aux-Cailloux » / « rue de Fréville » et le giratoire « Nord ».

**13°)** À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement relatif à la réalisation de travaux d'éclairage public – 24<sup>ème</sup> tranche – programme 2010 – par le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Gaz (S. I. E. R. G.) de la Région de Montivilliers.

**14°)** À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement relatif à la réalisation de travaux d'éclairage public – 25<sup>ème</sup> tranche – programme 2011 – par le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Gaz (S. I. E. R. G.) de la Région de Montivilliers.

**15°)** À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification des termes d'un paragraphe du contrat de maintenance de l'éclairage public souscrit auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Gaz (S. I. E. R. G.) de la Région de Montivilliers (complément à la délibération du 3 décembre 2010).

**16°)** À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la tarification pour la location du garage situé au n° 20 de la « rue des Jardinets » au demi-tarif, soit 22,00 € au lieu de 43,20 €, compte tenu de son manque d'accessibilité à tout véhicule.

**17°)** À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel communal révisé au 1<sup>er</sup> avril 2011.

**18°)** À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement « le Clos Mesnil », la levée des réserves émises par la commission « Travaux » lors de son état des lieux du 18 mai 2010 étant effective.

**19°)** À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de baptiser la tribune du stade municipal « Tribune René LECROQ » suite à la demande formulée par Monsieur le Président de U. F. Football.

**20°)** Par 1 abstention et 21 voix « pour », le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'arrêt du projet modifié du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Montivilliers.

**21°)** Monsieur MAURICE communique aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2011 de la CODAH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.